



Cahier des charges 2020

CHAMPIONNATS REGIONAUX ILE DE LA REUNION

Préambule

Le Comité Régional d'Équitation de l'île de la Réunion, soucieux de proposer des compétitions de qualité à ses cavaliers et de valoriser l'image de l'équitation dans le département vis-à-vis des élus et du grand public, souhaite que chaque organisateur candidat à un championnat s'engage à :

- **Accepter le cahier des charges ci-dessous**

- **Respecter strictement le règlement général FFE et le règlement spécifique de la discipline concernée et bien sûr le règlement du championnat concerné.**

1 / Accueil des championnats de la Réunion

1. Le CRE Réunion adressera l'appel à candidature à tous les clubs régionaux ayant organisé un concours de saut d'obstacles au cours de l'exercice sportif précédent.

2. Les candidatures reçues seront soumises à la validation du comité directeur. Les candidatures ne répondant pas au cahier des charges seront écartées. Parmi les candidatures répondant au cahier des charges, la priorité sera donnée au centre équestre ayant organisé le championnat à la date la plus ancienne.

2. Le centre équestre retenu devra répondre aux conditions fixées par le cahier des charges. Le centre équestre percevra les engagements des cavaliers ainsi que la dotation du CRE qui sera versée à la fin du championnat, sous réserve que la commission confirme que le cahier des charges a bien été respecté.

Pour le CSO :

La composition du jury (Président de jury, assesseur, commissaire au paddock, chronométrateur) sera à l'appréciation du centre équestre organisateur.

En ce qui concerne les chefs de piste, la commission proposera un chef de piste disponible durant ces championnats et d'un niveau national minimum.

Pour le dressage :

La composition du jury se fera en relation avec la commission dressage.

Les règlements et programme des championnats seront définis par les commissions et approuvés par le comité directeur.

2 / Cahier des charges

Pour accueillir le championnat, le centre équestre devra :

- Souscrire et produire un contrat d'assurance pour recevoir les manifestations sportives (à remettre lors de la visite de contrôle de la commission)
- Offrir des **carrières et paddocks en état** : entretenus, arrosés et clos avec entrée sécurisée pour les poneys et les chevaux
- Le Paddock de détente devra soit avoir une surface suffisamment grande pour que les conditions de sécurité et de préparation soient respectées.
Si le paddock est de petite taille, l'organisateur devra prévoir un autre paddock de détente permettant aux couples de s'échauffer correctement
- Prévoir une décoration florale sur la carrière
- Disposer de boxes (obligatoires pour les participants)
- Disposer d'un parc d'obstacles **aux normes de sécurité FFE qui devra être vérifié par le chef de piste.**
- Disposer d'un espace délimité réservé à l'implantation des boxes permettant l'accès et le stationnement des camions et des vans avec points d'eau, abreuvoirs et douches, et points d'électricité.
- Disposer d'une tribune équipée pouvant recevoir les membres du jury
 - Disposer d'un endroit spécifique pour la comptabilité des reprises de dressage
- Disposer d'un matériel sono en état de marche suffisamment puissant, diffusable sur l'ensemble du terrain (micro sans fil pour la remise des prix). Prévoir 1 table officielle pour le jury et prendre en charge les repas et les boissons des officiels
- Assurer une restauration de qualité accessible à tous les budgets et la buvette sur place.
- Prévoir un podium conforme aux normes de sécurité.
- Prendre en charge les dotations.
- Prendre en charge les frais de jury (transport, hébergement, restauration)
- Prendre en charge les récompenses : coupes, plaques, flots pour les épreuves .
- Prendre en charge les récompenses : coupes, plaques, flots pour les épreuves ; trophées et cadeaux pour le podium des Championnats de la Réunion. Les médailles et les flots du championnat sont pris en charge par le CRE
- IL est fortement souhaitable de prévoir un maréchal ferrant sur place durant la durée du championnat

3/Communication

Les organisateurs de concours s'engagent à citer le CRE Réunion en tant que partenaire logistique et financier : au micro lors de la remise des prix, sur leur programme de concours, dans la presse ou à l'occasion de tout autre communication.

4/ Remise des Prix

L'organisateur, conformément au Règlement Général des compétitions, doit mettre en place 2 remises des prix : Une remise des prix de l'épreuve, et une remise des prix du Championnat.

Les Remises des Prix du championnat se dérouleront **à cheval et en tenue** pour les classés (8 maximum) de chaque championnat, les 3 premiers seront invités à monter sur le **podium (obligatoire)**. Le président du CRE Réunion ou son représentant remettra les plaques, et flots offerts par le CRE.

- Le club organisateur devra prévoir une musique solennelle adaptée à la remise des récompenses.
- Présence d'une banderole CRE Réunion dans le champ des objectifs
- Photos de différents podiums

NB : Si l'organisation ne permet pas d'effectuer la Remise des Prix à cheval, cette dernière s'effectuera à pied en tenue pour les classés (8 maximum).

5/ Barèmes

CSO

En épreuves Amateur, le championnat se déroulera impérativement sur 2 jours :

1^e jour : Epreuve de Vitesse

2^e jour : Epreuve Grand Prix

Le choix du barème restera libre à l'organisateur.

Les épreuves club et poney se dérouleront sur 1 journée sur des Epreuves Grand Prix

DRESSAGE

Le programme est établi par la commission dressage et validé par le comité directeur

La coupe de la réunion Dressage sera organisée en parallèle et regroupera les reprises en musique.